



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-73199>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-73199**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : MUSEE DU LOUVRE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Loisirs, culture et culte

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours international d'architecture pour la création de nouveaux accès et espaces au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords - PROJET LOUVRE - GRANDE COLONNADE

Description : Le présent concours a pour objet de déterminer le choix du maître d'oeuvre qui sera chargé de la conception et du suivi de la réalisation des travaux portant sur la création de nouveaux accès et espaces au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords pour le Projet "Louvre - Grande Colonnade" à Paris, qui s'inscrit dans le Projet global "Louvre - Nouvelle Renaissance". Il s'agit d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur Esquisse, lancé en application des articles L. 2172-1, L. 2125-1 et R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique, en vue de la conclusion d'un marché public de maîtrise d'oeuvre en application des articles R. 2122-6 et R. 2172-1 à R. 2172-6 du Code de la commande publique. Un dossier de concours, à destination des candidats pour la phase Candidature, constitué notamment d'une note programmatique présentant les attendus du projet, est à télécharger sur le profil d'acheteur du musée du Louvre (plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>). L'Établissement Public du Musée du Louvre (EPML) intervient en tant que maître d'ouvrage du Projet Louvre - Grande Colonnade, qui s'inscrit dans le Projet Louvre - Nouvelle Renaissance. Pour l'aménagement des espaces de la Ville de Paris, l'EPML sera maître d'ouvrage unique temporaire en vertu d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (MOA) conclue en application de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique. Par une délibération 2025 SG 15 en date du 6 juin 2025, le Conseil de Paris a validé le principe de ce transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris au bénéfice de l'EPML. L'OPPIC, Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture, interviendra en tant que maître d'ouvrage délégué de l'opération « Louvre Grande Colonnade » à l'issue de la désignation du ou des lauréat(s). L'opération, objet du présent concours, s'inscrit dans le projet "Louvre - Nouvelle Renaissance",

annoncé par le Président de la République le 28 janvier 2025. Il s'agit un programme global - scientifique, culturel, architectural, fonctionnel, technique et environnemental - qui vise à apporter des solutions pérennes et articulées aux problèmes structurels qui grèvent le fonctionnement quotidien, expérience de visite des publics, conditions de travail des agents. L'opération « Louvre Grande Colonnade », vise à proposer une réponse globale en offrant de nouveaux accès au musée du Louvre par la Grande Colonnade, dimensionnés pour accueillir les flux de visiteurs envisagés. Il prévoit la création de nouveaux espaces sous la Cour Carrée pour améliorer les conditions d'accueil et de services offerts aux visiteurs, mieux présenter la Joconde et disposer de nouveaux espaces pour accueillir des expositions temporaires. Le projet vise également à reconnecter le musée du Louvre à son environnement et à la ville qui l'entoure, en requalifiant les abords du quadrilatère Sully, incluant les fossés, les jardins latéraux, l'esplanade Saint-Germain l'Auxerrois, la rue de l'Amiral de Coligny et la place du Louvre. Le périmètre du concours concerne une zone foncière appartenant à l'Etat, affectée au musée du Louvre, et une zone foncière appartenant à la Ville. Le musée du Louvre assure la maîtrise d'ouvrage unique sur l'ensemble de ces espaces. Cette opération « Louvre - Grande Colonnade » se subdivise en deux sous-opérations. La première porte sur la création de nouveaux accès et espaces du musée et l'aménagement de ses abords, faisant l'objet du présent concours. La seconde concerne les travaux et interventions préparatoires et patrimoniales ainsi que l'adaptation des circulations verticales dans le quadrilatère Sully ; elle est placée sous la maîtrise d'oeuvre de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques territorialement compétent. La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de construction par le maître d'ouvrage sur la sous-opération de création de nouveaux accès et espaces au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords, objet du présent concours, est estimée à 135 685 000,00 en Euros HT, valeur avril 2025 décomposée en 132 000 000,00 en Euros HT pour le périmètre Louvre et 3 685 000,00 en Euros HT pour le périmètre ville de Paris. Cette somme inclut tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet et de la scénographie (scénographie d'exposition et espace polyvalent événementiel), hors taux de tolérance, et inclut tous les travaux et aménagements extérieurs nécessaires à la réalisation du projet ainsi que le mobilier. En application de l'article L. 2421-4 2° du code de la commande publique relatif aux opérations de construction neuve portant sur des ouvrages complexes, l'élaboration du programme et la fixation de l'enveloppe financière pourront se poursuivre pendant les études d'avant-projet. En outre, le maître d'ouvrage a également fixé une clause de réexamen définie à l'article 10.1.3 du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) au sens des dispositions de l'article R. 2194-1 du code de la Commande publique.

Identifiant de la procédure : 40b6dbe2-20a3-40db-865a-7ef933d54fc9

Identifiant interne : 2025-074M

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Musée du Louvre

Ville : Paris

Code postal : 75001

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : Il est précisé ici que le périmètre du Concours concerne pour partie une zone foncière appartenant à l'Etat (la « Parcelle Louvre ») et affectée à l'EPML, et pour une autre partie une zone foncière appartenant à la Ville (la « Parcelle Ville »), pour laquelle il sera confié par la Ville à l'EPML la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le concours est de type restreint. Il comporte une phase CANDIDATURE et une phase OFFRE : - La première phase consiste en la remise d'un dossier de CANDIDATURE permettant de vérifier les conditions de participation. Elle permet de mettre en oeuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours et de sélectionner les candidats admis à déposer un dossier d'OFFRE lors de la deuxième phase. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, le pouvoir adjudicateur retient ensuite cinq (05) participants pour la deuxième phase. - La deuxième phase consiste en la remise anonyme, par les participants, d'un dossier OFFRE dont le niveau de conception correspond à une Esquisse. Le jury examine les offres présentées sur la base des critères d'attribution définis au présent avis de concours et précisés au point 7.1 du règlement de concours, puis établit un classement des projets.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux : Le candidat ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la commande publique. A ce titre, il fournit une déclaration sur l'honneur lors du dépôt de sa candidature. S'il est envisagé de lui attribuer le marché, il est alors tenu d'en fournir les preuves conformément à l'article R2144-4 du Code de la Commande publique (liste des documents précisés au Règlement de concours).

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours international d'architecture pour la création de nouveaux accès et espaces au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords - PROJET LOUVRE - GRANDE COLONNADE

Description : La mission confiée au maître d'oeuvre du projet de création de nouveaux accès et espaces au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords, objet du présent concours, sera composée de deux missions de base : - MB1 Mission de base périmètre Louvre ; - MB2 Mission de base périmètre ville de Paris. La mission de base (ESQ, APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET, AOR) est définie par les articles R. 2431-4 et suivants du code de la commande publique. La mission sera étendue aux missions complémentaires suivantes : - MC3 Campagne de diagnostics complémentaires périmètre Louvre ; - MC4 Campagne de diagnostics complémentaires périmètre ville de Paris ; - MC5 ACEM-Expertise et détermination des coûts de maintenance et d'exploitation périmètre Louvre ; - MC6 Mission complémentaire au projet scénographique périmètre Louvre ; - MC7 Mission d'accompagnement du 1% artistique périmètre Louvre. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au maître d'oeuvre un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires au sens de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique. Par ailleurs, il est précisé qu'au-

delà de l'objectif général de concevoir et de réaliser le projet de manière écoresponsable et durable, l'EPML souhaite positionner le projet Louvre Grande Colonnade comme un exemple en matière de développement durable. À ce titre, il est envisagé d'inscrire le projet dans la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF). Par ailleurs, l'EPML ambitionne également d'atteindre certains labels, notamment le label "Engagement économie circulaire", porté par le ministère de la Transition écologique. La durée complète de la mission du maître d'oeuvre est estimée à environ 80 mois, y compris période de garantie de parfait achèvement (12 mois). Date prévisionnelle de commencement d'exécution de la mission de maîtrise d'oeuvre : 2ème trimestre 2026.

Identifiant interne : 2025-074M

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Musée du Louvre

Ville : Paris

Code postal : 75001

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : I - Précisions sur les critères de sélection (Phase Candidature) : la liste des cinq (05) candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques, économiques et financières présentées sur la base des critères de sélection énoncés au présent avis. Les deux critères de sélection seront appréciés, d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, au regard des enjeux et de la nature du projet, notamment en termes de pertinence et de composition de l'équipe. II - Informations relatives à la profession : Aptitude à exercer la profession d'architecte : En application de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2, l'article 10-1, l'article 11 et l'article 12 de la loi du 3 janvier 1977 précitée. Pour rappel, en cas de groupement d'opérateurs économiques, il est exigé que le mandataire soit architecte. III - Compétences exigées : Le candidat (individuel ou en groupement) devra impérativement réunir les compétences et capacités professionnelles adaptées suivantes : Architecture, Urbanisme / paysage / VRD, Muséographie / scénographie, Conception lumière et éclairagisme, Etudes techniques TCE (tout corps d'état) avec compétences marquées sur la structure, infrastructure et génie civil, les courants forts et faibles, les lots CVC/thermique, sécurité incendie, sûreté, acoustique, Bet technique spécialisé en conception d'espaces publics, en mobilités, et espace vert, Démarche environnementale et écologique, Conservation préventive, Etude de flux des publics, Economie de la construction, Signalétique, graphisme et supports multimédia, Conception universelle / accessibilité à tous, BIM, Design / ergonomie, étant précisé qu'en cas de groupement,

L'un des membres peut réunir plusieurs compétences. Ces compétences seront justifiées soit par des qualifications, soit par la présentation de références adaptées. IV- Les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, conformément à l'article R. 2142-22 alinéa 1 du Code, le groupement attributaire du marché devra revêtir la forme de groupement conjoint avec mandataire solidaire. L'opérateur économique ayant en charge la MOE architecturale devra impérativement être le mandataire. Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement. En application de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, un membre d'un groupement, autre que le mandataire, est autorisé à figurer dans plusieurs groupements. V- Les candidats devront fournir un dossier comportant l'ensemble des justifications demandées et/ou tous documents visés à l'article 5.3 du règlement de concours. [Dossier administratif] : Formulaire DC1 (Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants) ; Formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) précisant notamment le chiffre d'affaires des trois derniers exercices (rubrique F1), ainsi qu'une déclaration indiquant les effectifs du candidat pour chacune des trois dernières années (éléments à compléter dans le cadre de réponse) ; Les architectes (le mandataire en cas de groupement) devront fournir (rubrique E du DC2 - Aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat) une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes, ou tout autre document permettant de garantir la capacité à exercer la profession d'Architecte dans les conditions de l'opération. [Dossier technique] : Les candidats doivent présenter leurs qualifications, la composition du groupement et les caractéristiques et références de ses membres via les cadres de réponse type. Aussi, dans l'un des cadres de réponse type, sur les planches 1 et 2 (2 pages en format A3 couleur portrait maximum) les candidats doivent présenter les compétences et moyens des membres du groupement (chiffre d'affaires CA, effectifs) ainsi que les références de manière synthétique selon les modalités suivantes : - une sélection de 5 références similaires maximum, réalisées ou en cours, pour la compétence « Architecture » : sur les 5 références présentées, le candidat devra présenter 3 références imposées (niveau minimal d'expérience professionnelle) : 1. une référence portant sur un projet dont le montant travaux est supérieur à 30 millions d'euros HT ; 2. une référence d'importance ou de complexité significative au regard de l'ampleur de l'opération envisagée concernant un musée ou une institution culturelle recevant du public (bibliothèque, salle de spectacles, ...) et ; 3. une référence d'une intervention contemporaine sur un site patrimonial. NB : il est attendu des candidats la présentation de 3 références différentes pour répondre aux trois catégories imposées. - une sélection de 3 références similaires, réalisées ou en cours, pour la compétence « urbanisme et paysage » ; - une sélection de 3 références similaires, réalisées ou en cours, pour la compétence « scénographie » ; - une sélection de 3 références similaires, réalisées ou en cours, pour chacun des autres membres du groupement. Les références communes à tous les acteurs membres du groupement sont à privilégier. Sur les planches 3 et 4 du cadre, le candidat reprend les références présentées dans les planches 1 et 2 en les illustrant pour les compétences suivantes : - sur la planche 3, présentation a minima des 3 références imposées de la compétence « Architecture » ; - sur la planche 4, présentation a minima de 2 références pour chacune des compétences « urbanisme et paysage » et « scénographie » parmi les 3 références présentées dans les planches 1 et 2. S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Cadres-type et formulaires à télécharger dans le dossier de concours depuis la plate-forme des achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>). Si les documents fournis ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français. En

application de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents ci-dessus). Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>. Le DUME doit être rédigé en français. VI- Conditions de remise des candidatures et demande de renseignements complémentaires : Les candidatures seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Une assistance en ligne y est accessible. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées dans le présent avis ne seront pas retenus. Les modalités de demandes de renseignements complémentaires sont définies au règlement de concours. VII - Précisions sur la composition du jury : Conformément à l'article R. 2162-22 du code de la commande publique, le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. Au regard de la qualification professionnelle particulière exigée des candidats dans les pièces du marché, un tiers des membres du jury possèdera cette qualification ou une qualification équivalente. Dans ce cadre, le jury sera composé de trois collègues constituant les membres du jury, ayant tous voix délibérative : - Représentants de la maîtrise d'ouvrage ; - Personnes qualifiées (ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats) ; - Personnalités intéressées (dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours). Le jury siège valablement dès lors que la moitié de ses membres plus un, sont présents. L'avis du jury est adopté à la majorité simple des membres à voix délibérative présents. En cas d'absence de majorité, le président a voix prépondérante. Outre les trois collègues précités constituant les membres du jury, le président peut inviter à participer aux séances du jury, toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles. Le jury peut se faire assister dans son travail par une commission technique, composée sous la responsabilité du maître d'ouvrage et dont le(s) rapporteur(s) assistera(ont) aux réunions du jury à titre consultatif. VIII- Précisions sur les critères d'évaluation (Phase Offre) : Concernant les critères permettant d'évaluer les prestations transmises par les 5 candidats admis à la seconde phase du concours, il sera tenu compte des critères d'attribution énoncés au présent avis. IX - Précisions sur la date limite de réception des demandes de participation : il s'agit de la date et heure limites de remise des candidatures (Heure de Paris). Cf. RC pour le calendrier prévisionnel de la procédure.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Les capacités techniques et professionnelles des candidats, au regard notamment de la qualité des références fournies, de la cohérence et complémentarité des membres du groupement entre eux.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère : Chiffre d'affaires annuel moyen

Description : Les capacités économiques et financières des candidats.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 5

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1. Qualité et pertinence du projet architectural, urbain, paysager, fonctionnel, scénographique, technique et environnemental en réponse au programme.

Critère :

Type : Qualité

Description : 2. Qualité et pertinence de l'insertion dans le site au regard de sa sensibilité patrimoniale et de la relation aux abords.

Critère :

Type : Coût

Description : 3. Economie globale du projet.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2800698&orgAcronyme=f5j>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : Le jury sera composé conformément aux articles R. 2162-22 et suivants du code de la commande publique. Le jury sera composé de personnes indépendantes des participants au concours.

Prix

Valeur de la prime : 350,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 5

Informations complémentaires : Les dispositions relatives à la prime sont prévues à l'article 8 du règlement de concours. Sous réserve de l'avis du jury constatant la conformité des prestations remises, une prime de 350 000,00 (trois cent cinquante mille) euros hors taxes (incluant les frais de transport, d'envoi et la production d'une maquette physique qui s'intégrera dans une maquette de site qui sera réalisée par le Maître d'ouvrage et d'un film d'animation) sera versée à chacun des concurrents

ayant participé à la deuxième phase du concours (phase Offre) et ayant remis les prestations demandées. Une réduction ou une suppression de la prime pourra être décidée par le jury, si les prestations ne sont pas jugées satisfaisantes par rapport au règlement du concours. Dans le cas de l'organisation d'un deuxième tour, une indemnité complémentaire pourra être versée. Son calcul sera déterminé au regard des prestations attendues.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des demandes de participation : 01/09/2025 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du code de justice administrative) ; Référé contractuel (articles L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative) ; Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché ; Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative).

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : MUSEE DU LOUVRE

Numéro d'enregistrement : 18004623700012

Adresse postale : Musée du Louvre Direction Financière, Juridique et des Moyens Sous-Direction Juridique et de l'Achat Public - Service de la Commande Publique

Ville : Paris cedex 01

Code postal : 75058

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Thomas COMBRET

Adresse électronique : concours.lgc@louvre.fr

Téléphone : 0140205885

Adresse internet : <https://www.louvre.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2800698&orgAcronyme=f5j>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Numéro d'enregistrement : 17750000600024

Département : Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, Secrétariat CCIRA de Paris

Adresse postale : 5, rue Leblanc

Ville : Paris Cedex 15

Code postal : 75911

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : ccira@paris-idf.gouv.fr

Téléphone : +33182524272

Télécopieur : +33182524295

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris cedex 04

Code postal : 75181

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33 144594400

Télécopieur : +33 144594646

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ddd77f1f-2b91-4a95-999b-6a08c7fb28f9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 27/06/2025 à 19:24

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2025